

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 24 novembre 2014

7 Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil – subvention sur projet

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEM^{AIN}

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose:

L'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil a le projet d'organiser 4 manifestations : le jeudi 18, le samedi 20, le mercredi 23 et le samedi 27 décembre 2014, avec la société DR Evènementiel, afin de promouvoir les activités des commerçants et mettre en avant les remises de bons d'achats, ainsi que les invitations pour la soirée Spectacle des Années 80 qui aura lieu le samedi 10 janvier 2015.

Dans ce cadre, l'association souhaite la mise en place d'un animateur en formule déambulatoire avec sonorisation et sollicite une subvention.

Il vous est proposé de verser une subvention de 3 122 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la demande de subvention formulée de l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil,

Vu le projet d'animation de l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 24 novembre 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution de la subvention de 3 122 € à l'association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 11/12/2014

et publication ou notification le 09/12/2014

CREIL le 11/12/2014

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**